

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 10 avril 2025

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 01/04/2025

Présents : 12

Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Votants : 15

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle

Pour : 14

SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON

Contre : 0

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain RAYNALDY, Jeanne VANOVERMEIRE représentée par Nathalie BONNAL, Sébastien JACQUES représenté par Marianne MOULIN

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Intégration de la voirie goudronnée dans le domaine privé de la commune à Ussel - DE_2025_012

Madame le maire expose à l'assemblée que Monsieur et Madame SUDRE Philippe souhaitent régulariser une emprise de voirie goudronnée située à Ussel, pour une contenance de 1 998 m², conformément au plan annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame Christelle SUDRE propriétaire, ne prend pas part au vote :

- ACCEPTE l'intégration de la voirie dans le domaine privé de la commune.
- AUTORISE le maire à signer tous documents pour cette régularisation, les frais de géomètre seront pris en charge à part égale entre Monsieur et Madame SUDRE Philippe et la commune de Lachamp-Ribennes.

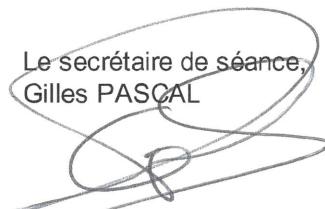
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/05/2025
et publié ou notifié
le 27/05/2025



Date de transmission de l'acte: 27/05/2025
Date de réception de l'AR: 27/05/2025
048-200083335-DE_2025_012-DE
A G E D I

